

République Française

Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 11 avril 2017 à 19 heures
Convocation du 05 avril 2017

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire
Membres : Franck LAROCHE, Patrice RAIMOND, Adjoint
Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Christelle MINET, Christophe MILCENT,
Xavier RONCELIN, Matthieu SIMON, Thierry TREMBLAY conseillers municipaux.
Excusée : Marjorie MOLUSSON (pouvoir à Christelle MINET)
Secrétaire de séance : Christelle MINET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Comptes Administratifs 2016,
2. Comptes de Gestion 2016,
3. Affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation 2016,
4. Taux d'imposition 2017,
5. Subventions aux associations,
6. Budgets Primitifs 2017,
7. Indemnités du Maire et des Adjointes,
8. CCCVT – Représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
9. Non restitution d'un dépôt de garantie,
10. Embauche d'un employé communal en CUI,
11. Courrier de viticulteurs,
12. Réfection de la toiture de la mairie –Résultats de l'appel d'offres,
13. Elections présidentielle et législatives – Tenue du bureau de vote,
14. Questions diverses.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'ajout d'un point : remboursement du fonds de commerce de la boulangerie.

Les membres acceptent à l'unanimité le rajout de ce point.

REMBOURSEMENT DU FONDS DE COMMERCE DE LA BOULANGERIE : Monsieur le Maire expose au conseil qu'en raison des circonstances exceptionnelles (décès de la conjointe de M. Ponsard) et afin de lui permettre d'envisager l'avenir un peu plus sereinement, il propose le report des échéances mensuelles de remboursement du fonds de commerce jusqu'au 31 décembre 2017. Le conseil municipal après délibération **accepte** cette proposition.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : Monsieur Franck Laroche, responsable de la commission des finances, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2016 établis par Monsieur le Maire. Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	excédent	95 017, 90 €
Section d'investissement	excédent	225 857, 54 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Section d'exploitation	excédent	4 703, 73€
Section d'investissement	excédent	11 385, 23 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation	excédent	10 739, 15 €
Section d'investissement	déficit	10 459, 34 €

COMPTES DE GESTION 2016 : Après délibération le conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par Monsieur le Trésorier et dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2016.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2016 :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent antérieur reporté	+	34 644, 87 €
Résultat de l'exercice 2016	+	60 373, 03 €
Excédent au 31.12.2016	+	95 017, 90 €
Solde d'investissement	+	237 977, 54 €
Excédent reporté C/002	+	95 017, 90 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Déficit antérieur reporté	-	873, 81 €
Résultat de l'exercice 2016	+	5 577, 03 €
Excédent au 31.12.2016	+	4 703, 73 €
Solde d'investissement	+	11 385, 23 €
Excédent reporté C/002	+	4 703, 73 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Excédent antérieur reporté	+	3 053, 99 €
Résultat de l'exercice 2016	+	7 685, 16 €
Excédent au 31.12.2016	+	10 739, 15 €
Solde d'investissement	-	10 459, 34 €
Virement section d'investissement (1068)		10 459, 34 €
Excédent reporté C/002	+	279, 81 €

TAUX D'IMPOSITION 2017 : Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil vote les taux d'imposition 2017 comme suit pour un produit attendu de 210 347 €

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	20.15 %	11.75 %
Taxe foncière sur le bâti	18.76 %	18.76 %
Taxe foncière sur le non bâti	25.78 %	25.78 %
CFE	17.71 %	/

Monsieur le Maire explique au conseil que la nouvelle communauté de communes applique une fiscalité différente de l'ancienne CCPC. La commune ne recouvrera plus ni la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ni la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ni une partie de la taxe d'habitation. Le manque à gagner sera reversé à la commune par la communauté de communes afin de maintenir le produit des taxes locales. Le montant total du compte 73111 (contributions directes) devrait s'élever à 245 039 € (budget primitif 2017).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Le conseil municipal prend connaissance des demandes reçues et après délibération vote les montants accordés aux associations. Il est décidé de verser une subvention exceptionnelle de 150 € au club de rugby de Chablis pour les 50 ans de sa création.

CIFA	100 €
Amicale Bouliste Chichée	250 €
Coopérative scolaire	250 €
ELC Rugby Chablis	350 €
Judoclub Chablisien	100 €
La Vinée	250 €
Football Club Chablis	225 €
Société de Chasse la St Hubert	250 €
CFA Agricole de Champignelles	90 €

BUDGETS PRIMITIFS 2017 :

Après présentation du *budget principal 2017* qui s'élève en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	dépenses	446 166 €
	Recettes	446 166 €
Section d'investissement :	dépenses	469 467 €
	Recettes	469 467 €

Le conseil municipal après délibération vote le budget primitif de la commune : pour 10 voix, contre 0, abstention 0. Le budget est donc voté à l'unanimité.

Après présentation du *budget annexe du service des eaux 2017* qui s'élève en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	dépenses	40 353 €
	Recettes	40 353 €
Section d'investissement :	dépenses	18 718 €
	Recettes	18 718 €

Le conseil municipal après délibération vote le budget primitif du service des eaux : pour 10 voix, contre 0, abstention 0. Le budget est donc voté à l'unanimité.

Après présentation du **budget annexe du service de l'assainissement 2017** qui s'élève en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :	dépenses	30 792 €
	Recettes	30 792 €
Section d'investissement :	dépenses	14 973 €
	Recettes	14 973 €

Le conseil municipal après délibération vote le budget primitif du service de l'assainissement de la commune : pour 10 voix, contre 0, abstention 0. Le budget est donc voté à l'unanimité.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants, Vu les élections municipales en date du 23 mars 2014, Vu le procès-verbal en date du 29 mars 2014 installant Monsieur Alain DROIN dans les fonctions de Maire, Monsieur Patrice RAIMOND Premier Adjoint, Monsieur Franck LAROCHE Deuxième Adjoint, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux deux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires ont été et seront inscrits au budget principal, Considérant que la commune compte moins de 500 habitants,

Le conseil municipal après délibération **décide** avec effet au 1^{er} janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des deux adjoints comme suit : Maire 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, Adjoints 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, **dit** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Ces dispositions sont valables jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal. Les indemnités seront versées à Monsieur Alain DROIN, maire, Monsieur Patrice RAIMOND Premier Adjoint et Monsieur Franck LAROCHE Deuxième Adjoint.

CC CHABLIS, VILLAGES ET TERROIRS – REPRESENTANT COMMUNAL DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs en raison de l'application du régime de la taxe professionnelle unique. La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant. Le conseil municipal après délibération **nomme** Monsieur Alain Droin représentant de la commune de CHICHEE à la CLECT.

NON RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE A UN LOCATAIRE : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une personne avait loué le logement communal sis 1 place de la Gare. Sur l'état des lieux de sortie des dégradations avaient été constatées ; la caution n'avait pas été restituée. Sur demande de la trésorerie une délibération doit être prise. Le conseil municipal après délibération dit que la caution d'un montant de 300 € ne sera pas restituée en raison du coût de réparation des dégradations commises dans le logement.

EMBAUCHE D'UN AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT EN CUI-CAE : Monsieur le Maire fait part au conseil que Monsieur Alain Gautier, titulaire du poste d'agent d'entretien est actuellement en disponibilité pour convenance personnelle jusqu'au 31 juillet 2018. Une annonce a été passée sur le site de pôle-emploi. Après un entretien avec 3 postulants, Monsieur le Maire propose d'embaucher Monsieur Bruno PAKURA qui répond à tous les critères pour assurer ce poste. Le conseil municipal après délibération **décide** d'embaucher Monsieur Bruno PAKURA pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par période de 6 mois, à partir du 03 avril 2017, pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures modulables, avec un salaire brut de 1 504, 21 euros, **autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette embauche.

COURRIERS DE VITICULTEURS : Le conseil prend connaissance de courriers de viticulteurs qui posent leur candidature pour la location de parcelles communales en appellation. Le conseil municipal après délibération (7 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions) ne donnera pas suite à ces demandes individuelles. Un courrier leur sera adressé expliquant que si une telle proposition devait être acceptée par le conseil c'est qu'elle permettrait d'œuvrer pour le bien de tous.

REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE – ATTRIBUTION DU MARCHE : Monsieur le Maire expose que s'agissant de l'appel d'offre ouvert relatif à la réfection de la toiture de la mairie, le conseil municipal étudie le rapport émis par la commission : entreprise la moins-disante la SARL Vaucouleur avec une option d'un montant HT de 2 730, 58 € correspondant à la fourniture et la pose d'un film sous toiture. Le conseil municipal après délibération, *retient* la SARL VAUCOURLEUR pour un montant de 49 500 euros HT soit 59 400 euros TTC, option comprise, *autorise* Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la réfection de la toiture de la mairie, passé avec l'entreprise ci-dessus et toutes les pièces s'y rapportant.

ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES : le conseil fixe les tours de garde pour la tenue des bureaux de vote des 23 avril et 07 mai pour l'élection présidentielle et des 11 et 18 juin pour les élections législatives.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Franck Laroche fait part au conseil que la journée de travaux sur les chemins communaux est fixée au jeudi 13 avril.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures.